



Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert
4 place Saint Lambert,
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Petite bafouille du président Dimanche 29 octobre 2023

Modification des statuts du club !

Depuis plus de dix ans, le droit de table (5 €) est resté inchangé. Le coût de la vie a entre-temps augmenté, et même explosé cette dernière année.

Pour palier à cette augmentation, après mûres réflexions du conseil d'administration, il a été décidé ce qui suit :

1. Une cotisation annuelle de **25 €**, dès 2024, payable au plus tard le 31 janvier de l'année concernée.
2. Un supplément annuel de **15 €**, correspondant à l'affiliation annuelle à la ligue francophone belge de bridge. L'affiliation à la ligue est payée par le club. Elle est de **25 €**, le club couvrant donc la différence de 10 €.
3. Les joueurs en ordre de cotisation (point 1 ou 2) continuent à payer un droit de table de **5 €**, et les autres un droit de table de **7 €**.

Le droit de table donne toujours droit à une consommation et il y a toujours bien sûr des prix distribués.

Ces changements dans nos statuts ont été approuvés à la majorité simple par les actuels membres effectifs. : consultez nos statuts sur notre site Internet pour en prendre connaissance.

Ce faisant, nous nous alignons en fait sur les statuts des autres clubs francophones du pays et même plus, aucun club, à part le Smohain, ne proposant une consommation comprise dans le droit de table. C'est d'ailleurs le club dont nous sommes le plus proche de ces points de vue.

En résumé :

1. Vous payez votre cotisation annuelle et le supplément LBF : vous devenez membre effectif.
2. Vous payez seulement la cotisation annuelle : vous devenez membre adhérent, sauf si vous êtes affilié à la LBF par l'intermédiaire d'un autre club et, dans ce cas, vous devenez bien sûr un membre effectif.
3. Vous ne payez rien : vous êtes visiteur, avec un droit de table de 7 €.

Si vous désirez devenir membre effectif, effectuez le paiement de **40 €** dès le début de l'année concernée, afin de profiter directement du droit de table de **5 €** au lieu de **7 €**, et de votre affiliation.

L'affiliation à la LBF, nous vous la recommandons chaleureusement : c'est une des façons d'arriver, au travers de ses actions, à promouvoir le bridge dans notre pays.

Liens utiles

Accueil : <https://cbwsl.be/index.php>

Statuts : <https://cbwsl.be/index.php/2084866723-statuts>

Règlement d'ordre intérieur : <https://cbwsl.be/index.php/2084866645-reglement-du-club-2>

Consommations : <https://cbwsl.be/index.php/2084866644-tarif-des-boissons>

Prix : <https://cbwsl.be/index.php/2084866643-prix>

Compte bancaire : BE94 7512 0905 1814

Communication bancaire : cotisation 2024 ou cotisation 2024 + LBF

Philippe Taymans

Président des « Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert.